



## DEMANDE D'ACCÈS AUX DOCUMENTS

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	
Nom :	Prénom :
No civique :	Rue :
Ville :	Code postal :
Téléphone :	Cellulaire :
Courriel :	

IDENTIFICATION DU OU DES DOCUMENTS DEMANDÉS
En vertu de l'article 9 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, je désire obtenir copie du ou des document(s) suivant(s) :
(Titre, auteur, sujet, année de publication)
(Titre, auteur, sujet, année de publication)

MODE DE CONSULTATION SOUHAITÉ
Consultation à la mairie <input type="checkbox"/>
Envoi d'une copie du document par courriel <input type="checkbox"/>
Envoi d'une copie du document par la poste <input type="checkbox"/>

J'ATTESTE QUE LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT VÉRIDIQUES	
Date :	Signature :

Votre demande sera traitée en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et dans un délai de **20 jours**. Toutefois, ce délai peut être prolongé de 10 jours civils, si cela s'avère nécessaire, et à la condition d'en aviser par écrit le demandeur. À défaut pour nous de respecter ce délai, vous aurez droit de recours devant la Commission d'accès à l'information.

Les frais de photocopies sont exigés en vertu du Règlement provincial sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels.

À L'USAGE DE LA MUNICIPALITÉ
Date de réception de la demande :
Date limite de réponse au demandeur :
Date d'envoi de l'accusé de réception :
Date de la communication de la décision :
Analyse et décision :

**Article 9 – Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels**En vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2018

Documents	Montant	Montant (incluant taxes)
Rapport d'événement ou d'accident	16,00 \$	18,40 \$
Plan général des rues ou tout autre plan	3,90 \$	4,50 \$
Extrait du rôle d'évaluation	0,47 \$ Par unité d'évaluation	*
Règlement municipal (ce montant ne peut excéder la somme de 35,00 \$)	0,39 \$ Par page	*
Rapport financier	3,20 \$	*
Reproduction de la liste des contribuables ou habitants	0,01 \$ Par nom	*
Reproduction de la liste des électeurs ou des personnes habiles à voter lors d'un référendum	0,01 \$ Par nom	*
Copie de tout autre document	0,39 \$	*
Page dactylographiée ou manuscrite	3,90 \$	4,50 \$

\* Pour tout montant totalisant une somme de plus de 3 \$, des taxes (TPS et TVQ) devront être calculées.